

## Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 12 octobre 2017

**Présents** : Denise MARTIN, Grégory MASIN, Stéphanie GREMEN, Alain DREVET, Danielle BRUNET, Raymonde ZINTILINI,

Arrivée à 19h47 Véronique BLANCHARD

Arrivée à 20h05 Gilles RAFFIN

Arrivée à 20h17 Blandine JONCOUR

**Absents** : Sébastien ADAMO-PEDRI, Michel PETIT

### 1. Approbation du compte-rendu du 30 juin 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2. Communauté de Communes Cœur de Savoie

Evolution des statuts : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle modification statutaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans l'objectif de conserver la DGF bonifiée dont les conditions d'attribution changent au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette modification :

- Intègre la compétence « GEMAPI », obligatoire de par la loi (art 5.1.3 des statuts) ;
- En matière de compétences optionnelles :
  - o Renouvelle la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » avec une déclinaison conforme au CGCT (art 5.2.2) et avec, en parallèle, un intérêt communautaire renouvelé ;
  - o Intègre la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » (art 5.2.3) ;
  - o Complète la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » (art 5.2.5) ;
  - o Intègre la compétence « Assainissement » dans sa globalité qui inclut dorénavant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (SPANC) et les eaux pluviales urbaines (art 5.2.6) ;
  - o Intègre la compétence « Création et gestion des Maisons de service au public (MSAP) » (art 5.2.7).

Par ailleurs, trois modifications concernent les compétences facultatives :

- Affichage en tant que telle de la compétence « Réseau de communication électronique » qui apparaissait au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seulement dans l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » (art 5.3.7) ;
- Réintroduction de la compétence « Développement touristique » qui, en 2017, avait été abusivement englobée dans la compétence obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » (art 5.3.11) ;
- Intégration de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des milieux aquatiques » en complément de la compétence obligatoire « GEMAPI » (art 5.3.12).

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : La loi Notre du 7 août 2015 a prévu le transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par application de la loi, de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Cette compétence entraîne donc le transfert des zones d'activité économique communale existantes.

Néanmoins, pour que ce transfert soit effectif, les zones doivent répondre à certains critères, ainsi définis :

- leur vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme ;
- elles représentent une certaine superficie et une cohérence d'ensemble ;
- elles regroupent plusieurs établissements ou entreprises ;
- elles sont le fruit d'une opération d'aménagement public ;
- elles comportent des voiries et équipements publics et font l'objet d'une intervention communale (dépenses d'aménagement, de renouvellement et ou d'entretien) ;
- les voiries internes à la zone sont classées dans le domaine public communal et ont un accès direct au domaine public routier.

Le transfert des zones entraîne :

- la mise à disposition à titre gratuit des voiries et espaces publics non commercialisables (hors défense incendie et transformateurs électriques conservés par les communes),

- l'évaluation par la CLECT des charges transférées en vue d'une diminution de l'attribution de compensation des communes concernées, afin de donner les moyens à la Communauté de communes d'assurer l'entretien et le renouvellement des équipements publics des zones d'activités.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT.

### **3. Revalorisation des loyers**

Suivant l'indice en vigueur l'augmentation de l'appartement A sera de 4.06 € et de 3.72 € pour l'appartement B, soit + 0.75%.

L'augmentation de loyer est approuvée à l'unanimité.

### **4. Reprise de concessions abandonnées**

Un devis a été demandé afin de réaliser un ossuaire et un caveau communal dans l'un des caveaux qui sera repris.

### **5. Défibrillateur**

Suite à la réception des devis concernant l'achat d'un défibrillateur, le Conseil Municipal se prononcera après les renseignements donnés par Michel PETIT qui s'est occupé de ce sujet.

### **6. Virement de crédits**

Pour permettre le paiement de la part du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au budget communal, le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant : Transfert du compte 61521 (entretien de terrains) vers le compte 739223 (FPIC) de 2 650.00 €.

### **7. Assurance du personnel**

En 2016, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a lancé une consultation, dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités. Le marché a été attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **8. Point sur les travaux en cours**

Démission de l'employé communal, Vivian MARTIN, au 31 août 2017.

Une annonce a été passée par l'intermédiaire du centre de gestion afin de procéder à son remplacement.

Une candidature a été reçue.

Réseau des eaux usées : la dernière tranche de travaux devrait avoir lieu avant la fin de l'année, nous sommes en attente de devis.

Enfouissement des réseaux secs (électriques, téléphoniques et de l'éclairage public) sur la partie Chef-lieu nord : un plan des travaux nous a été transmis, nous restons en attente de l'estimation de la part du SDES.

Reprise du chemin de la Chanelle suite à l'orage de cet été. C'est l'entreprise Villard Hervé qui réalisera les travaux.

### **9. Compte-rendu des différentes commissions**

SIBRECSA : Suite de traitement du problème de rendement de l'installation de récupération de l'énergie.

SIVU : La rentrée s'est bien passée. La reprise du rythme à la semaine des 4 jours n'a pas posé de problème.

Les parents sont satisfaits de ce retour.

Nouvelle présidente de l'APE.

### **10. Question diverses**

Motion AMRF : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble du contenu de la Motion établie par l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Motion Grand Prédateurs : le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une abstention, apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux.

Il interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme.

Le repas de Noël des séniors aura lieu le 17 décembre 2017 à 12h à la Table du Héron.

Le brûlage de tous déchets est interdit.

Désherbage interdit chez les voisins

Téléthon 8 et 9 décembre. Plutôt une animation le dimanche.

Réunion animation 25/10/2017 18h30.